

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement
2026 / 167

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier place Jean Jaurès,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 31 août 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation et le stationnement sont interdits place Jean Jaurès, de l'intersection rue de Kermoricette et la place Jean Jaurès afin d'effectuer des travaux de raccordement de Gaz.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation réglementaire de la zone interdite est mise en place par l'entreprise intervenante : KER-C TP

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne le 25 août 2026

LOCMIQUELIC, le 17 août 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

